Image not found or type unknown

Rachat d'un fond de commerce en redressement judiciaire.

Par **menaud**, le **16/05/2010** à **15:43**

Bonjour,

Je souhaite acquérir un commerce qui se trouve en redressement judiciaire,la liquidation judiciaire sera prononcée le 11 juin 2010.
J'ai entendu dire que l'actuelle propriétaire peut vendre à qui elle veut si la somme proposée couvre ses dettes mais qu'il faut prévenir le mandataire judiciaire.
Comment devons nous procéder ? Car si cela s'avère juste, le propriétaire actuelle et moi même souhaitons signer un compris de vente avant que la liquidation soit prononcée.
Merci de votre réponse.
Mme Ménielle Audrey.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés